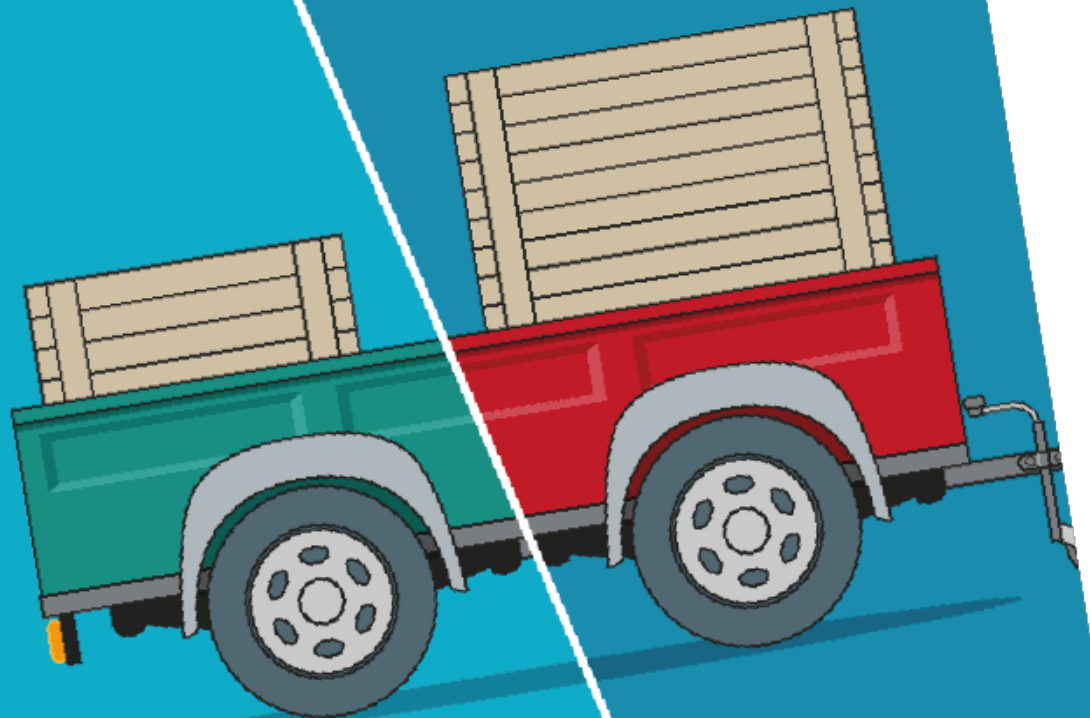


**FORMATION
DE 7 HEURES**

**ATTESTATION
B96**



Mention Additionnelle B 96

Catégories de véhicules

Le permis B ou permis voiture suffit pour tracter une remorque jusqu'à 750 kg.

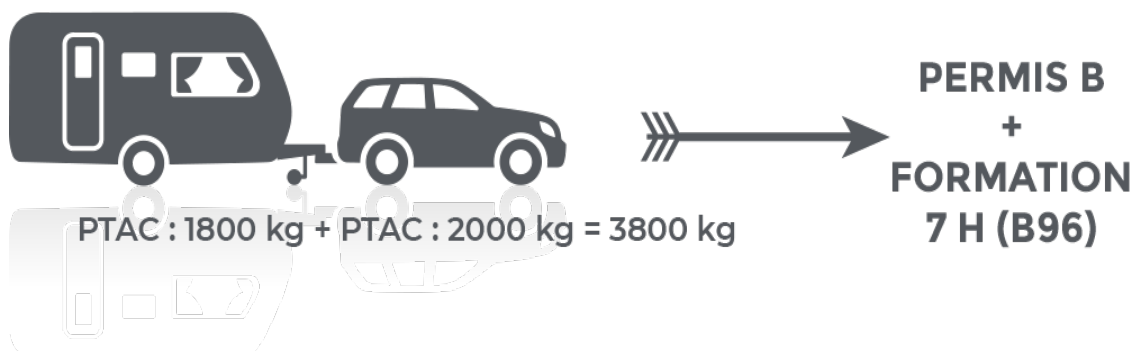
Pour les remorques et caravanes de plus de 750 kg, le permis B suffit toujours sous réserve que la somme des PTAC de l'ensemble (cumul du véhicule tracteur et de la remorque) ne dépasse pas 3 500 kg.

La mention additionnelle 96 est nécessaire lorsque :

- Le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kg et que le PTAC de l'ensemble voiture et remorque est supérieur à 3 500 kg sans excéder 4 250 kg.



Somme des PTAC > 3 500 kg et ≤ 4 250 kg



Les conditions d'accès à la formation remorque B96

Avoir 18 ans minimum

Etre titulaire du permis B

Suivre une formation pratique de 7 heures

La formation remorque B96

A compter de novembre 2018, seules **les écoles de conduite et associations ayant obtenu le label de qualité délivré par le Ministère de l'Intérieur** pourront délivrer la formation 96.

La formation pratique B96

La formation, **d'une durée de 7 heures**, se décompose en deux parties :

A) 4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.

B) 3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.

Pendant la formation hors circulation, vous verrez notamment les notions suivantes :

- La réglementation : les poids et masses, les plaques, les rétroviseurs additionnels, le freinage des remorques, les équipements obligatoires de la remorque
- La signalisation et les règles de circulation spécifiques : la signalisation, l'utilisation des voies, les autres règles
- Le chargement
- L'attelage – dételage
- Les vérifications avant le départ
- La manœuvre d'un ensemble

Pendant la formation en circulation seront notamment abordés :

- La maîtrise de l'ensemble : masses et gabarit, rapport vitesse – puissance, risques liés à un chargement mal réparti
- Les angles morts / le porte-à-faux
- Les changements de direction
- La prise en compte des autres usagers
- La communication avec les autres usagers
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt
- Les trajectoires (virages, voies étroites)
- Le partage de la route

PROGRAMME B 96

- PROGRAMME DE LA FORMATION REQUISE POUR LES TITULAIRES DE LA CATÉGORIE B DU PERMIS DE CONDUIRE EN VUE DE LA CONDUITE D'UN ENSEMBLE COMPOSÉ D'UN VÉHICULE TRACTEUR RELEVANT DE LA CATÉGORIE B AUQUEL EST ATTELÉE UNE REMORQUE DONT LE POIDS TOTAL AUTORISÉ EN CHARGE (PTAC) EST SUPÉRIEUR À 750 KILOGRAMMES, LORSQUE LA SOMME DES PTAC DU VÉHICULE TRACTEUR ET DE LA REMORQUE EST SUPÉRIEURE À 3 500 KILOGRAMMES SANS EXCÉDER 4 250 KILOGRAMMES
- **Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner.**

SÉQUENCE 1 : HORS CIRCULATION

(durée : quatre heures)

Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

SÉQUENCE 2 : CIRCULATION

(durée : trois heures)

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés. La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur. Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

PREOGRAMME B 96

Conduite hors circulation (4 heures) :

Maîtrise du véhicule et de la remorque

Gestes techniques

Théorique et pratique au volant :

Acquérir les connaissances et le savoir-faire spécifiques à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de l'ensemble remorque/véhicule.

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge

Les plaques d'immatriculation, d'identification et de tare

Le freinage des remorques

Les équipements obligatoires de la remorque

a) Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotant

b) Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres

c) Le triangle de pré signalisation

Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble :

a) Signalisation spécifique

b) L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes)

c) Le chargement (répartition et arrimage)

d) Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ

e) Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment au niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage

f) Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque

g) Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque

Réalisation d'exercices d'attelages et de dételage

a) Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer avant le départ de la bonne réalisation des différentes opérations pour la sécurité

Réalisation d'exercice de maniabilité

a) Réalisation de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision

b) Réalisation de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision

Conduite en circulation, concernant :

a) La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène

b) d'oscillation latérale

c) Les angles morts

d) Les changements de direction

e) La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables)

f) L'information et la communication avec les autres usagers

g) L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt

h) Les trajectoires (virages, voies étroites)

i) La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

Cette attestation est délivrée en application de l'article 5 de l'arrêté du 17 janvier 2013 relatif à la formation requise pour les titulaires de la catégorie B du permis de conduire en vue de la conduite d'un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

Nom de l'organisme :

N° d'agrément :

N° SIREN ou SIRET :

Adresse :

Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :

ATTESTE QUE :

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Né(e) le :

à :

Adresse :

Date d'obtention du permis B :

N° du permis de conduire :

A SUIVI LES SEPT HEURES DE LA FORMATION.

Date de délivrance de l'attestation :

Signature du bénéficiaire
de la formation

Cachet de l'organisme